



Compte-rendu CAPD du 28 janvier 2016



Circulaire temps partiels

Le SNUipp a dénoncé le manque de moyens en remplaçants qui obligent les collègues à 80% à effectuer des remplacements, sur leur période à temps plein. L'administration ne souhaite pas revenir sur cette organisation des 80% qui permet de disposer d'une réserve de remplaçants.

Il revendique pour les personnels en RASED le droit au temps partiel, sans restriction, et met en évidence le manque de moyens spécialisés pour compléter les périodes libérées.

Il rappelle son attachement à la possibilité de temps partiel pour les remplaçants. Il fait remarquer que l'augmentation des décharges de direction pourrait permettre l'organisation de ces temps partiels. L'administration n'interdit pas le temps partiel aux remplaçants mais demande aux collègues de laisser pour 1 an leur poste de remplaçant.

La circulaire « temps partiels » sera sur le site de la DSDEN 63 très prochainement. Les demandes devront être faites avant le 31 mars 2016. Contacter si besoin la section départementale pour plus de renseignements.

Permutations informatisées

Le barème des 19 demandes a été validé. Pour des informations sur les changements de département, contactez la section départementale ou consultez le site du SNUipp 63 :

<http://e-permutations.snuipp.fr/63/accueil>

Formation ASH

2 collègues en formation CAPASH option E à TP sur leur poste (CLERMONT Edgar Quinet et Michelet) le conserveront pendant la 2^{ème} année de formation.

Pour les collègues engagés dans la formation CAPASH option F, dans la même situation, une priorité sur les postes F sera accordée lors du mouvement. Les postes concernés sont ceux des SEGPA des collèges CLERMONT Albert Camus et Oradou (2x50%) ainsi que AMBERT Jules Romain.

Questions diverses

FSE

Le SNUipp demande un groupe de travail pour évaluer le dispositif de stages des FSE (Fonctionnaires stagiaires étudiants) afin de l'améliorer. L'administration prend note de la demande.

Promotions

Le ministère a demandé d'étudier les cas d'égalité pour promotion de collègues en congé parental : une collègue a ainsi pu être promue au 6^{ème} échelon en plus du contingent prévu, suite à la réforme du congé parental de 2012.

Enquête EANA (élèves allophones)

Le SNUipp et SUD demandent que l'enquête ne soit pas nominative conformément à la circulaire Nationale. L'administration assure qu'il n'y a pas de volonté de fléchage. Les directeurs qui rendront une enquête anonyme ne seront pas inquiétés.

Directeurs-tuteurs

L'administration indique les critères communiqués aux IEN pour choisir les tuteurs des directeurs en formation, conformément aux [circulaires et arrêté publiés au BO spécial n°7 du 11/12/14](#) :

- critères de proximité géographique,
- expérience dans la fonction
- proximité de la nature de la structure avec celle du directeur en formation.

Cette fonction est rémunérée 300 euros pour l'année. **Les directeurs intéressés par cette mission peuvent s'adresser à leur IEN.**

Mouvement 2^{ème} phase

Le SNUipp demande la possibilité pour les collègues de formuler des vœux à toutes les phases du mouvement sur des postes précis. L'administration répond que ce ne sera pas possible de réaliser une liste pour la 3^{ème} phase à cause des congés d'été.

Calendrier du mouvement :

Saisie des vœux	du 4 au 12 avril
CAPD 1ère phase	24 mai
Groupe de travail 2 ^{ème} phase	21 juin
CAPD 2ème phase	23 juin

Services sur plusieurs établissements

Afin de connaître leurs droits aux frais de déplacement entre leurs établissements, les contractuels doivent s'adresser à Monsieur MOURTON à la division de l'école de l'établissement.

Voir sur le site de la DSDEN 63 :

<http://www.ac-clermont.fr/ia63/services-ia/organigramme20152016V2.pdf>

Courriel :

dde-ia63@ac-clermont.fr

La prochaine CAPD se tiendra le 14 mars : départ CAPASH, liste d'aptitude directeurs/directrices.

Les élues SNUipp-FSU 63 à la CAPD,
Régine DUMAS et Lisa DUCROS

SNUipp - FSU

SNUIPP 63 – Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC – Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72, Fax 04.73.31.76.81

Snu63@snuipp.fr